

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 21 Fructidor, an VIII.

ALLEMAGNE.

De Nuremberg, le 31 août (15 fructidor).

On se rappelle qu'au mois d'août 1796, le gouvernement d'Anspach prit possession, au nom de S. M. le roi de Prusse, des villages environnans & même des fauxbourgs de notre ville, en se fondant sur d'anciens documens trouvés dans les archives du margraviat, & que peu de tems après notre ville vota sa soumission à la souveraineté du roi de Prusse; mais que ce monarque refusa de l'accepter, soit à cause de la trop grande quantité de dette dont elle est gravée, soit par un effet de la retraite de l'armée de Jourdan. Le mois de décembre suivant, il intervint un décret du conseil aulique de l'Empire, qui déclaroit injuste & contraire aux loix constitutionnelles, la prise de possession de la partie du territoire de Nuremberg, que les troupes prussiennes avoient occupé à main armée; mais elles s'y sont maintenues depuis, malgré plusieurs décrets subséquens du conseil aulique.

A l'occasion du congrès de Rastadt, il fut, dit-on, entamé des négociations à cet égard entre les cours de Vienne & de Berlin; mais rien ne fut décidé entre les ministres respectifs, & les choses sont restées *in statu quo*. On voit par la pièce suivante, qui vient d'être publiée par ordre, dans la gazette austro-catholique de Bamberg, que la ligne de démarcation sur la Rednitz a donné lieu à quelques contestations entre les postes prussiens & autrichiens. Le gouvernement d'Anspach ayant refusé de laisser occuper par les hussards de Blanckenstein les villages entre la Rednitz & la ville de Nuremberg, fit publier pour motif, dans la gazette de cette ville, il y a trois semaines, un article semi-officiel portant que lesdits villages étoient prussiens. Il paroît que l'article publié aujourd'hui en réponse, a eu la sanction du cabinet de Vienne. C'est une pièce remarquable dans les circonstances actuelles, sur-tout après les conférences de Carlsbad, & la rupture de l'armistice.

Nuremberg, le 28 août 1800.

Dans le n°. 83 de la gazette de la poste de cette ville, comme dans le n°. 207 de la gazette de Bamberg, il se trouve un passage par lequel on contredit que les hussards impériaux venus en cette ville pour occuper la ligne de démarcation, prendront poste dans les villages voisins de la ville, vu qu'ils étoient prussiens & neutres, & qu'en conséquence une pareille occupation ne pouvoit avoir lieu.

Pour rectifier & contredire cette assertion, aussi nuisible à l'intérêt suprême de S. M. I. qu'aux droits de cette ville, on est obligé d'observer qu'en effet les hussards impériaux sont venus ici dans l'intention d'occuper, en conformité de la ligne de démarcation, les villages nurembergeois les plus voisins en avant de la ville; que les Prussiens s'y sont opposés jusqu'ici; que néanmoins ces villages, comme tout le monde sait, ne sont pas prussiens, mais qu'ils appartiennent à la ville impériale de Nuremberg, & que cette ville doit desirer d'autant plus que les hussards impériaux s'étendent jusqu'à ces villages, que leur logement & leur nourriture seroient un fardeau trop pesant pour la ville seule; qu'il est bien vrai que les Prussiens ont occupé ces villages dans l'année 1780 par la force, mais que le conseil aulique à Vienne a déclaré cette occupation nulle & contraire aux loix de l'Empire, & a ordonné la restitution de tout le territoire nurembergeois & par

conséquent celle de ces villages; que quoique cette restitution n'ait pas eu lieu jusqu'à présent, elle doit cependant se faire, & qu'on peut compter avec d'autant plus de certitude qu'à la paix prochaine on pourvoira à cet objet important, que toutes les occupations prussiennes en Franconie ayant eu lieu au milieu de la guerre, principalement après l'invasion des Français dans ce cercle, sont en contradiction avec la paix de Westphalie; & que déjà depuis long-tems elles sont devenues un objet d'intérêt dans tout l'Empire & pour d'autres puissances, entr'autres aussi pour la république française, tant par les plaintes portées de la part de tout le cercle de Franconie devant l'empereur & l'Empire, que par la correspondance entamée de la part de S. M. I. avec les électeurs de l'Empire, par laquelle l'inadmissibilité & les dangers des démarches faites en Franconie, sont mis en plein jour; que dans ces circonstances, le rédacteur de la gazette de la poste de Nuremberg a agi en conformité de ses devoirs, lorsqu'il a refusé l'insertion de la nouvelle mentionnée ci-dessus, qui ne provenoit pas de lui, mais d'un chargé d'affaires prussien; qu'ainsi cette insertion n'a pas été volontaire, mais qu'il y a été contraint par l'entremise de ce chargé d'affaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ORIENT.

Extrait des divers courriers d'Egypte, depuis le 30 pluviose au 8, jusqu'au 14 messidor.

Des membres de la commission des sciences ont découvert & dessiné dans le désert Libique un temple; d'autres ont levé le plan du lac Moëris; d'autres se sont occupés des arts chymiques de l'ancienne Egypte, des ciments, des mortiers, des embaumemens, &c. On n'apprend pas sans un vif intérêt, & la postérité aura peine à croire qu'une troupe de français se soient occupés, au milieu des armes & des révoltes d'un pays nouvellement conquis, de son histoire, des sciences & des arts, avec autant de sang froid & de précision qu'au sein de la paix la plus profonde. L'histoire d'Archimède n'a plus rien d'étonnant.

Le 14 ventôse, le chef de brigade Latour-Maubourg arriva de France au Caire, avec l'histoire du 18 brumaire & la nouvelle constitution.

Le 17, deux grenadiers français furent assassinés par des soldats turcs, lesquels furent pris & étranglés par ordre du pacha.

Le 27, le général Kléber fit part à l'armée d'une lettre qu'il venoit de recevoir du commandant en chef de la flotte anglaise, dans laquelle celui-ci exigeoit que l'armée française mit bas les armes & se rendit prisonnière de guerre. . . . Soldats, ajouta Kléber, nous saurons répondre à une telle insolence par des victoires; préparez-vous à combattre.

Le soir même, trois mille ennemis prirent position auprès du Caire.

Le 29, bataille d'Héliopolis; victoire complète des français; soulèvement du Caire. Le général en chef arriva dans cette ville le 6 germinal, & trouva sa maison complètement investie & battue par cinq pièces d'artillerie. On se battit dans les rues. Le 11, les hostilités cessèrent. Les cheiks demandèrent pardon pour les habitans; Kléber l'avoit accordé. Le lendemain les hostilités recommencèrent. Ce ne



fut que le 5 floréal que la ville fut entièrement évacuée par les Osmanlis, & la paix rétablie dans cette grande ville. Pendant qu'on s'y faisait la guerre, la révolte s'étoit étendue de tous côtés, & le général Kléber étoit obligé d'assiéger & de battre à-la-fois le Caire, Boulacq & Suez. Son activité fit face à tout; & le 10 floréal il fit mettre cette annonce à l'ordre du jour :

« Le 20 floréal, toutes les garnisons de l'Egypte, excepté celle du Caire, célébreront, par des salves d'artillerie & des décharges de mousqueterie, la victoire d'Héliopolis & la prise du Caire, c'est-à-dire, *l'Egypte reconquise*; (il n'est pas dit pourquoi celle du Caire fut exceptée) ».

Le 17 floréal, l'armée fut prévenue que le général en chef avoit accordé la paix à Mourat-Bey, au nom de la république française, en lui laissant les revenus de la province de Gyrgou.

Le 18, le général proposa la nouvelle constitution française à l'acceptation de l'armée.

On apprit, le 24, que Mourat-Bey avoit dit à ses cheiks: *Je suis actuellement un sultan français; les Français & moi, nous ne sommes qu'un.*

Pour opérer tant & de si grandes choses dans un mois de tems, c'est-à-dire, pour résister aux Anglais, aux Osmanlis & aux habitans du pays, généralement soulevé, Kléber n'avoit pas 15,000 hommes disponibles.

Depuis l'instant où le général Kléber cessa de vivre, jusqu'à celui de ses funérailles, le canon ne cessa pas de tirer de demi-heure en demi-heure. Le 28 prairial au matin, des salves d'artillerie, répétées par tous les forts, annoncent que l'armée alloit lui rendre les honneurs funebres.

Le convoi partit du quartier-général d'Ezbekier pour aller déposer ses restes dans le camp retranché, sous le nom d'Ibrahim-Bey, en traversant la ville. Il étoit accompagné de l'armée, des membres de l'Institut, des agas, cadis & ulémas; des évêques, prêtres & moines grecs; des manichéens & syriens à cheval, &c. Le corps, renfermé dans un cercueil de plomb, étoit porté sur un char funebre d'une belle forme, couvert d'un tapis de velours noir parsemé de larmes d'argent, entouré de trophées, & traîné par six chevaux superbes, drapés en noir & panachés en blanc. Le général Menou & l'état-major marchèrent immédiatement après.

Le corps arriva ainsi au milieu du camp, & fut déposé sur un socle entouré de candélabres de forme antique. L'état-major mit pied à terre pour saluer les restes du général; les militaires de toutes armes jetterent sur son tombeau des couronnes de cyprès & de lauriers.

Ce fut alors, au moment que l'impression étoit plus profonde & au milieu du silence le plus auguste, que le citoyen Fourier improvisa l'oraison funebre du général, dans laquelle il retraça vivement ses vertus, ses travaux & sa mort prématurée, & qu'il termina par ces mots remarquables:

« O vous, Kléber, objet illustre &, dirai-je, infortuné de cette cérémonie, reposez en paix, ombre magnanime & chérie, au milieu des monumens de la gloire & des arts! habitez une terre depuis long-tems célèbre; que votre nom s'unisse à ceux de Germanicus, de Pompée, & de tant d'autres illustres capitaines qui ont, ainsi que vous, laissé dans cette contrée d'immortels souvenirs »

Les troupes défilèrent ensuite, firent une troisième décharge & rentrèrent dans la ville.

La commission établie par le général Menou, & présidée par le général de division Reynier, condamna à l'unanimité

l'assassin Soleyman-el-Alepi à avoir le poignet droit brûlé, à être ensuite empalé & rester sur le pal jusqu'à ce que son cadavre fût dévoré par les oiseaux; & Mohammed-el-Gazi, Abdalla-el-Gazi, & Achmet-el-Ouali à avoir la tête tranchée, & leurs corps à être brûlés sur un bûcher dressé à cet effet sur le lieu de l'exécution.

Cette exécution se fit sur la butte du fort de l'Institut, immédiatement après l'enterrement du général Kléber.

Le principal assassin, Soleyman-el-Alepi, étoit fils d'un marchand de beurre d'Alep. Le grand-visir fit arrêter son pere, & dire au fils que si, dans cinquante jours, le général des Français en Egypte n'étoit pas tué, on trancheroit la tête à son pere; que s'il vouloit assassiner Kléber, son pere recouvreroit sa liberté & ses biens, & que, quant à lui, outre une somme d'argent considérable, il auroit une place distinguée dans l'armée ottomane. Soleyman, ainsi fanatisé, partit, & consumma son infâme attentat.

Le 1^{er} messidor, le général Menou accorda un supplément de 6 deniers aux soldats en garnison dans la citadelle du Caire.

Le 7, il prit des mesures pour assurer le service & l'administration des hôpitaux.

Le 11, il se plaignit à l'ordre de ce que les loix sanitaires n'étoient pas observées.

Le 12, il se fit rendre compte des dépenses de l'armée, & prit des mesures pour établir un système sage & économique d'administration.

La veille, il avoit visité tous les ateliers & le parc d'artillerie de Gizeh, ainsi que tous les travaux du génie autour de la ville du Caire.

C O N S U L A T.

Arrêté du 19 fructidor an 8.

Les consuls de la république arrêtent ce qui suit :

Art. 1. Il sera élevé un monument à la mémoire des généraux Desaix & Kléber, morts le même jour, dans le même quart-d'heure; l'un après la bataille de Maringo, qui reconquit l'Italie aux armes de la république; l'autre en Afrique après la bataille d'Héliopolis, qui reconquit l'Egypte aux français.

II. Ce monument sera élevé au milieu de la place des Victoires. La première pierre en sera posée par le premier consul, le 1^{er} vendémiaire prochain.

Un orateur sera chargé de prononcer une oraison funebre de ces deux illustres citoyens.

De Paris le 20 fructidor.

Les consuls ont adopté le 18 le programme présenté par le ministre de l'intérieur pour la fête du 1^{er} vendémiaire, an 9.

Dans le rapport qui précède ce programme, le ministre de l'intérieur a proposé de rendre un hommage solennel à la mémoire de Turenne. Le même jour, on proclamera dans toute la république le nom des départemens qui ont le mieux payé leurs contributions, le nom de ceux qui ont fourni le plus de conscrits, & une Place de Paris prendra le nom du département que le premier consul aura jugé digne de cet honneur. Suit le programme de la fête, dont voici les principales dispositions :

1^o. Le dernier jour complémentaire & le 1^{er} vendémiaire le canon tirera d'heure en heure.

2^o. Les envoyés des départemens seront présentés aux consuls par le ministre de l'intérieur.

3°. Le corps de Turenne sera solennellement transféré un temple de Mars, où il restera déposé. Le monument élevé à sa mémoire y sera placé.

4°. A six heures, les spectacles seront ouverts au public le dernier jour complémentaire; & le 1^{er}. vendémiaire, à midi, tous les fonctionnaires publics se réuniront au temple de Mars.

5°. A trois heures il y aura des jeux au Champ-de-Mars; tir au blanc à pied & à cheval, au fusil & au pistolet; courses à cheval, courses de chars; enlèvement d'un aérostat & une descente en parachute;

6°. Le soir illumination & feu d'artifice.

— Le premier consul a accordé, le 18 fructidor, trois brevets d'honneur, & de plus une trompette au cit. Werck, trompette au 6^e. régiment de chasseurs; un fusil au citoyen Hébert, grenadier dans la première demi-brigade de ligne; & un mousqueton au citoyen Steinbach, chasseur à cheval au 8^e. régiment.

— Le conseil des prises vient de perdre un de ses membres, le citoyen Barennes (de Bordeaux). Il a été emporté en quelques jours, par une fluxion de poitrine. Il avoit successivement occupé, pendant la révolution, les places les plus importantes; il avoit été procureur-général-syndic du département de la Gironde, & ensuite membre de deux assemblées. Il meurt dans un état voisin de l'indigence, & laisse dans cet état une famille nombreuse. Les membres du conseil des prises assisterent hier à ses obsèques.

— Le citoyen Malherbe est nommé bibliothécaire du tribunal. Ci-devant membre distingué de la Congrégation de Saint-Maur, à qui les sciences & les lettres ont d'essentielles obligations, ce citoyen joint à la modestie qui pare si bien tous les talens, cette modération de caractère qui plaît à tous les esprits.

— Le citoyen Rondonneau, propriétaire du Dépôt des Loix, a fait saisir chez les citoyens Lenormand & Nicole plusieurs exemplaires d'une édition contrefaite du *Manuel des agens & adjoints municipaux* déguisé sous le titre de *Code des maires & des adjoints*.

— Une aventure cruelle, & qui malheureusement n'est pas sans exemple, fixe en ce moment l'attention de Bruxelles. Un aubergiste de cette ville, revenant de se promener avec sa femme, tombe sans connoissance à ses côtés. On le croit mort; les gens de l'art le déclarent tel. Le lendemain on le renferme dans un fort cercueil de chêne, & on le dépose dans une chapelle qui sert à cet usage en attendant les funérailles. Des voisins entendirent un bruit extraordinaire dans cette chapelle. On y court, & l'on trouve le malheureux aubergiste baigné dans son sang; & réellement mort cette fois-ci des efforts qu'il avoit faits pour sortir de son cercueil.

— Dans la nuit du 27 au 28 thermidor, un garde national montant la garde sur les remparts de Longwy, aperçut trois prisonniers autrichiens qui les escaladoient pour se sauver. Il les signala. Son fusil n'étoit pas chargé. Sa bayonnette s'échappa & tombe. Il restoit seul exposé à leurs mauvais traitemens. Ils le prirent à la gorge pour l'étouffer sans doute, ou pour l'empêcher de crier; mais ses premiers cris avoient été entendus: le secours arriva. Deux des prisonniers se précipitèrent dans le fossé; l'un se tua, l'autre se cassa les reins, & le troisième fut trouvé le lendemain caché dans une embrasure de canon.

— Le conseil exécutif de la république helvétique adressa, vers le commencement de la décade dernière, une circulaire aux préfets, dans laquelle il passe en revue les différens désordres auxquels il est instant de remédier; savoir, l'esprit de parti, le mauvais système d'impositions, la pénurie des finances, le défaut de police, la misère des ministres de la religion. . . Ce qu'il dit de ces derniers est remarquable. « Les ministres de la religion se trouvent par-tout dans la situation la plus déplorable. Sans doute le conseil législatif mettra au nombre de ses premiers soins celui d'assurer leur existence.

» Rien de plus respectable que l'ecclésiastique qui prêche la concorde, la patience, l'ordre & les bonnes mœurs; mais autant celui-là mérite l'estime publique, la confiance & tous les soins du gouvernement, autant le conseil exécutif est-il résolu de contenir dans les bornes de leur vocation, ceux que l'ambition porteroit à des prétentions incompatibles avec la noble simplicité de leur doctrine & de leur état; autant sera-t-il inflexible envers ceux qui, perdant de vue le respect qu'ils doivent au gouvernement, chercheroient à contrarier ses vues, à semer la discorde, à provoquer la résistance & la rébellion. . . La surveillance qu'on exercera à leur égard sera très-exacte, mais jamais ombrageuse. »

— On a remarqué que l'exposition des ouvrages des peintres modernes, qui eut lieu à Londres il y a quelques mois, ne consistoit qu'en paysages & en portraits. On n'y voyoit pas un tableau d'histoire. . . Et l'auteur de cette remarque ajoute que leurs peintres sont courtisans: ce qui a l'air d'une épigramme contre les nôtres. . .

— Plusieurs artistes, poètes & littérateurs ont demandé à l'administration du Musée le plâtre de la tête d'Homère apportée de Rome avec les monumens d'Italie. L'administration a répondu à cette demande, en faisant mouler cette tête précieuse. En conséquence, tous ceux qui voudront en obtenir des plâtres, doivent aller se faire inscrire au bureau du Musée.

— Les chenilles & les araignées se sont également multipliées cette année. Ce seroit rendre à la nature un culte superstitieux, dit avec sagesse le citoyen Cadet-de-Vaux, que d'imaginer qu'elle a procréé les dernières pour détruire les papillons qui succèdent à la larve des chenilles. Chenilles & araignées doivent à la même cause leur excessive multiplication; c'est-à-dire, à une constitution atmosphérique la plus favorable au développement des insectes, chaleur & sécheresse.

— La marine anglaise vient de perdre l'amiral Barington: c'étoit un des cinq frères de ce nom qui ont dû à leur mérite personnel l'avantage d'être élevés aux plus hautes dignités. Leur père, premier lord de ce nom, étoit fils d'un marchand, & lui-même outre la célébrité que lui valurent les honneurs auxquels il parvint, mérita celle d'un grand écrivain.

— Suivant des avis récents de la Chine, le premier ministre de ce pays, le grand ennemi des Anglais, a été mis à mort par les ordres de l'empereur Ca Hing, qui a saisi tous ses trésors, montant à 70 millions de taëls, sans compter ses bijoux, estimés valoir des sommes considérables.

VARIÉTÉS.

Lettre d'une femme d'un certain âge, au rédacteur du Publiciste.

J'ai soixante ans accomplis; j'en ai par conséquent ex-

ployé cinquante à me former des habitudes & dix à tâcher de les perdre. Je n'en puis commencer de nouvelles; cependant mon âge a besoin d'habitudes.

Naturellement indulgente & optimiste, je ne trouve aucun plaisir à récapituler les maux de la révolution, à fronder le gouvernement, à tonner contre le scandale des mœurs & l'indécence des modes; c'est, il est vrai, la consolation des gens de mon âge. Dieu me garde de le leur reprocher; mais ce qui les console, m'afflige. Il faut donc que je fuie leur société: cependant la société m'est nécessaire. Irai-je rechercher celle des jeunes gens? Elle ne peut plus m'offrir qu'un spectacle; & quel spectacle encore? Ce que nous appellions la galanterie, est, dit-on, passé de mode; je ne prononcerai pas à cet égard; comment serois-je en état de juger entre la galanterie dont j'étois l'objet, & celle qui ne peut plus s'adresser qu'à mes voisines? Ou m'assure que toute politesse est absolument perdue; mais, dans le mot de politesse, une femme sous-entend toujours un peu de galanterie; ainsi je ne dirai pas ce que j'en pense.

L'esprit me touche de plus près: les plaisirs qu'il procure sont de tous les âges; le mien sur-tout, y devient fort sensible. L'esprit est donc ce que je cherche le plus, & malheureusement ce que je rencontre le moins. Jamais cependant il n'a obtenu tant de respects; jamais on ne s'est plus honoré de la moindre de ses faveurs; jamais son culte ne fut plus étendu & ses sacrificeurs plus nombreux. De mon tems les auteurs étoient rares: il n'est point à présent de coterie, je dirai presque point de famille, qui ne fournisse le sien. Si celui-ci ne s'est pas fait connaître par un opéra comique ou un vaudeville, on a du moins des romances de lui; ses vers ont été lus dans un lycée, ou sa prose a paru dans un journal. On vous le montre; on vous dit, c'est un auteur. Il n'a pas besoin d'être aimable; on saura toujours bien que c'est un auteur.

Cet autre n'a point essayé ses talens pour la composition; mais il se déclare amateur passionné: il arrive, il est déterminé à montrer de l'esprit; c'est pour cela qu'il est venu se placer à côté de vous; c'est dans cette intention qu'il a traversé d'un bout à l'autre une chambre remplie de monde. Il s'assied; il vous interroge sur le roman du jour, remonte à celui de la veille; il compare, il juge, puis il s'en va; il est content, il a rempli sa tâche de la journée. Un troisième fait les délices de ses amis & l'espérance de sa famille; il contrefait Brunet à s'y méprendre; il est avec cela d'une simplicité, d'une bonhomie! son lot, à celui-là, c'est l'esprit naturel.

Tels sont les effets de la passion que notre siècle a conçue pour l'esprit; tout le monde veut en avoir, parce que tout le monde veut en trouver: on se précipite où l'on pense le rencontrer; on l'exalte par-tout où l'on s'imagine l'apercevoir; on le cueille dès qu'il commence à poindre; on l'expose sans lui laisser le tems de mûrir. Le charme & la facilité des succès présens étouffent l'ambition d'un succès durable: tout le monde a de l'esprit aujourd'hui, personne n'en aura dans dix ans; & dans cinquante, on regardera comme une ironie cette phrase, que je lisois dans un journal: nous n'avons jamais eu tant d'esprit.

Une douairière du Marais.

Errata. — Dans l'article sur Hanovre, page 4, lig. 55, n°. d'hier, lisez: dans le Diepholz il y a un village dont le curé est catholique & le sacristain luthérien.

TRESOR PUBLIC.

PAIEMENT DU PREMIER SEMESTRE DE L'AN 8.

Troisième décade de fructidor & jours complémentaires.

	DETTE perpétuelle, Tiers consolidé.	DETTE VIAGERE, TIERS LIQUIDE.		1 tète. de 5058 à 5770 2 têtes. 6738 à 7010 3 et 4 têtes. 2534 à 2810 Tous numéros.	1 tète. de 2509 à 2620 2 têtes. 2589 à 2580 3 et 4 têtes. 1200 à 1040 Tous numéros.
		1 TÊTE.	2 TÊTES.		
A	1 à 1900	1 à 1040	1 à 620		
B	1 à 7700	1 à 4500	1 à 1900		
C	1 à 6000	1 à 3300	1 à 1900		
D	1 à 9100	1 à 6300	1 à 3000		
E	1 à 650	1 à 310	1 à 281		
F	1 à 2400	1 à 1600	1 à 900		
G	1 à 5400	1 à 3400	1 à 1750		
H	1 à 2100	1 à 1250	1 à 950		
I	1 à 201	1 à 130	1 à 92		
J	1 à 1500	1 à 1000	1 à 600		
K	1 à 310	1 à 140	1 à 91		
L	1 à 7700	1 à 4600	1 à 2200		
M	1 à 5500	1 à 3500	1 à 1750		
N	1 à 850	1 à 650	1 à 340		
O	1 à 600	1 à 340	1 à 340		
P	1 à 5200	1 à 2900	1 à 1400		
Q	1 à 350	1 à 256	1 à 171		
R	1 à 3150	1 à 2500	1 à 1000		
S	1 à 2900	1 à 1460	1 à 800		
T	1 à 2500	1 à 1460	1 à 800		
U	1 à 35	1 à 26	1 à 11		
V	1 à 2500	1 à 1460	1 à 850		
W	1 à 650	1 à 303	1 à 184		
X	1 à 4	1 à 3	1 à 9		
Y	1 à 93	1 à 35	1 à 19		
Z	1 à 71	1 à 42	1 à 14		

Les rentes viagères sur trois & quatre têtes, liquidées jusqu'au 1^{er} germinal an 8, sont payables à tous numéros. Pensions décrétées & liquidées de A—J, 1 à 2150; K—Z, 1 à 2200. Pensions ecclésiastiques liquidées, toutes lettres, 1 à 1600. Pensions non liquidées à brevets & sans brevets, toutes lettres, 1 à 1500. Pensions des anciennes veuves, tous numéros. Les pensions des ecclésiastiques & religieux des deux sexes, non liquidées & payables sur mandats des départemens, seront payées à tous numéros. Les pensions des veuves, enfans infirmes & orphelins des défenseurs de la patrie (nouvelles liquidations), payables par mois, seront payées à tous numéros.

Nota. Les semestres antérieurs au premier semestre de l'an 8, seront payés dans les bureaux de l'arrière.

Le 29 & le 5^e jour complémentaire, il n'y a pas de paiemens, non plus que le 2^e, ce jour étant réservé à la vérification des parties payables dans les départemens.

Journal des Pensées, livre ouvert à toutes les déconvenues; par Vanier, auteur d'un Traité d'Education. Il en paroîtra tous les mois un cahier de 3 à 4 feuilles d'impression. Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an; & le bureau est rue des Carmes, n°. 17, à Rouen.

La Boîte à l'Esprit, ou la Bibliothèque générale des anecdotes & des bons mots, &c.; 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 cent. A Paris, chez Favre, libraire, palais du Tribunal, galeries de bois, n°. 220.

Lettres de F. A. Mesmer, sur l'origine de la petite vérole & le moyen de la faire cesser. A Paris, à l'imprimerie des Sciences & Arts, rue & butte des Moulins, n°. 500.